

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 35 (1988)
Heft: 11-12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rer des abris de fortune de bonne qualité où ces biens seraient transférés en temps voulu. Il est clair que, pour réaliser ce programme, les spécialistes de la protection des biens culturels doivent pouvoir compter sur la collaboration de l'organisation de protection civile. Celle-ci devrait, sur demande, mettre à la disposition de la protection des biens culturels les abris qui ne sont pas (ou plus) affectés à la protection de la population. La protection des biens culturels serait alors à même de faire face à ses obligations, tout en évitant une surproduction d'abris.

4. Marquage des biens culturels d'importance nationale

En élaborant l'inventaire des biens culturels, l'OFPC est convenu avec le Département militaire fédéral qu'en temps de service actif ou si le Conseil fédéral l'ordonne, tous les biens culturels d'importance nationale (soit quelque 1450 objets) devront en principe être marqués de l'écusson bleu de la protection des biens culturels. Ainsi, la

liste confidentielle approuvée par le Conseil fédéral dans les années 70 et portant sur environ 600 objets à marquer en cas de conflit devient caduque; cette nouvelle manière d'aborder le problème ne manquera pas d'avoir des effets positifs sur les possibilités d'instruction. A ce propos, signalons que le nouvel inventaire des biens culturels sera, notamment, mis à la disposition des commandants de troupe jusqu'à l'échelon des commandants de bataillon. L'inventaire précité a aussi servi à établir la carte des biens culturels, récemment éditée par l'Office fédéral de topographie.

5. La protection des biens culturels en tant que partenaire de la défense générale

En novembre de cette année, la protection des biens culturels a constitué l'un des thèmes de l'exercice de défense générale (Ex. DG). Dans cette perspective et pour compléter les bases légales, l'OFPC a élaboré, en collaboration avec les responsables cantonaux et le Comité suisse de la protection des biens

culturels, trois projets de prescriptions. Ces prescriptions concernent:

- les mesures à prendre pour assurer la protection des biens culturels en cas de mise sur pied de la protection civile pour le service actif,
- l'apposition de l'écusson de la protection des biens culturels et enfin,
- la carte d'identité du personnel de la protection des biens culturels.

Lesdites prescriptions ont été testées lors de l'exercice de défense générale 88; ensuite, leur version remaniée sera publiée dans la Feuille officielle de la protection civile et envoyée aux services ainsi qu'aux organisations intéressées. Pour être complet, signalons que l'élaboration de ces trois textes légaux coïncide avec la réalisation pratique d'importantes mesures de protection; en effet, l'acquisition des cartes d'identité du personnel de la protection des biens culturels et des écussons en toile (80x80 cm) est achevée, si bien que ces objets pourront être remis sous peu aux cantons et aux offices fédéraux concernés. ▽

Equipement d'abris

- Lits pour abris privés
- Lits pour personnel
- Casiers à effets
- WC à sec
- Séparations de toilettes
- Séparations de caves transformables en lits
- Etagères/Rayonnages
- Entretien d'abris

Autier Abri Service

2, route des Ravières
1258 Perly GE

Téléphone 022 71 19 50

Für Heizgeräte zu ANSON:



Grosse Warm-luft-Heizgeräte

Transportabel. Als Zusatzheizung. Zum Austrocknen im Bau. Billig in Anschaffung und Betrieb. 380 V. 6-30 kW. Ab 998.-



Rippenrohr-Heizkörper

Für öffentliche Gebäude, Industrie, Baracken etc. Robust. In vielen Längen und Leistungsstufen. 220 oder 380 V. Ab Fr. 78.-



El. Heizgeräte für festen Einbau

Sind wirtschaftlich für nicht dauernd belegte Räume, Hallen, Keller, Lager, Saalbauten usw. 380 V, 3-50 kW. Ab Fr. 936.-

Fragen Sie uns an! ANSON AG 01/461 11 11
Friesenbergstrasse 108 8055 Zürich

Die neue Liegestelle von ACO.

Ein absoluter Spitzenreiter.



Mit der neuen und vielseitig einsetzbaren Liegestelle setzt ACO einen weiteren Markstein. Die Vorzüge liegen auf der Hand: interessante Möglichkeiten durch Mehrwecknutzung (auch ausserhalb des Zivilschutzes), Höhenverstellbarkeit der Laschen für die Träger und Böden alle 50 mm, keine hervorstehenden angeschweissten Laschen, einfache Montage durch Einstecken, kleines Lagervolumen durch Einzelteile, wirtschaftlich im Preis, ACO-Qualität.

Verantwortungsvoll entscheiden... für Zivilschutzmobilien von ACO.

Die neue Liegestelle von ACO ist mit nichts zu vergleichen. Benützen Sie deshalb unseren Info-Bon.



ACO-Zivilschutzmobilien
Allenspach & Co. AG
8304 Wallisellen
Tel. 01830 15 18

Info-Coupon

Ja - Wir möchten den neuen Spitzenreiter unter den Liegestellen kennenlernen. Schicken Sie uns bitte Ihre Unterlagen.

Name:

Strasse:

PLZ/Ort:

Telefon:

Zuständig für: